



Zentrale Dienste
Luzernerstrasse 82 / Postfach 1623 • CH-6010 Kriens
Tel. G. +41 41 440 69 82

skf@karate.ch • www.karate.ch



Member of European and
World Karate Federation

Championnats Suisse KARATE Ippon Shobu 2017

Dimanche, 11 juin 2017

Kumité Individuel et Equipes

Universitätssporthalle
Bremgartenstrasse 145
3012 Berne

Patronage
Fédération Suisse de Karaté (FSK)

Organisateur
Karate Kai Bern
Membre de Swiss Karatedo Renmei (SKR)



budosport.ch - Bern



Unterstützt durch **Budo-Sport AG Bern**, offizieller Ausrüster der SKF und der Nationalmannschaft SKF

Swiss Karate Federation Partners



qualitop

Budo-Sport AG Bern
Offizieller Ausrüster der SKF
Fournisseur officiel du FSK

CONCORDIA



Zentrale Dienste
Luzernerstrasse 82 / Postfach 1623 • CH-6010 Kriens
Tel. G. +41 41 449 60 82 • Fax +41 41 440 69 84

skf@karate.ch • www.karate.ch



Member of European and
World Karate Federation

Les désignations de fonction et de titre de ce document qui sont utilisées valent pour les deux sexes.

Autorisation de participation

Seuls les karatékas et les Dojos/Clubs qui ne sont pas suspendus par leur section ou par la FSK et qui sont en possession d'un passeport FSK valable avec les inscriptions requises sont autorisés à participer aux manifestations de la Fédération Suisse de Karaté (FSK):

- Nom, prénom, domicile, date de naissance
- Photo passeport originale et cachet de la FSK
- Nom du club
- Timbre annuel de licence FSK valable, payé à la section/FSK
- Signature du président central FSK
- Grade: inscrit correctement et signé
- Pour les mineurs (moins de 18 ans): Autorisation écrite du représentant légal.
Une signature unique suffit et est valable jusqu'à nouvel ordre du représentant légal.

Les inscriptions au crayon ne seront pas validées!

Le comité central se réserve le droit de transmettre des licences pour contrôle à la commission technique de la section.

Les athlètes participent en principe pour le dojo qui est indiqué dans le passeport. Exception faite en catégorie Kumite Equipe (voir page 4).

Chaque Club et Ecole est tenu, pour chacun de ses membres qui pratique le karaté, d'acquiescer chaque année un timbre de licence valable. Les dirigeants sont responsables pour la mise en place chaque année des timbres de licence dans la licence de karaté officielle de la Fédération Suisse de Karaté. Les athlètes dont la licence présente des lacunes de timbres ne peuvent pas participer aux manifestations de la FSK.

Les étrangers avec un domicile fixe à l'étranger (50 km max. de la frontière suisse) sont autorisés à participer aux tournois FSK dans la mesure où ils sont en possession d'une licence FSK comportant 3 timbres de licences successifs, ne sont pas inscrits à une deuxième nation et ne participent pas aux tournois pour cette nation. Pour l'inscription aux Championnats Suisses et aux tournois Swiss Karate League, une attestation écrite de domicile de la commune ou de la ville doit être fournie. Le Dojo doit certifier par écrit que l'athlète s'entraîne régulièrement au karaté dans un Dojo de la FSK. En cas de non respect de cette réglementation l'athlète sera disqualifié et le Dojo sanctionné.

Inscription à www.sportdata.org

Inscription des athlètes, des équipes et des coaches uniquement Online sur le site www.sportdat.org.

Chez les enfants U14, le poids actuel doit être indiqué. Une inscription est valable si tous les documents demandés sont joints à l'inscription:

- Licence FSK autorisée
- Déclaration de soumission antidopage à partir de 14 ans (date de naissance, valable jusqu'à nouvel ordre)
- Inscription des noms des coaches officiels
- Copie de la quittance des frais d'inscription payés
- Inscription pour le tournoi Online à www.sportdata.org

Pour toutes les compétitions, les licences peuvent être envoyées une fois pour contrôle au secrétariat central FSK. Ensuite, elles ne doivent plus être présentées aux tournois de la FSK. La liste des licences contrôlées sera publiée sur le site Internet de la FSK www.karate.ch. Le responsable du Dojo inscrit et signe les résultats des tournois dans les licences lui-même.





Zentrale Dienste
Luzernerstrasse 82 / Postfach 1623 • CH-6010 Kriens
Tel. G. +41 41 449 60 82 • Fax +41 41 440 69 84

skf@karate.ch • www.karate.ch



Member of European and
World Karate Federation

Adresse pour l'envoi des passeports au contrôle et à l'autorisation

Les licences des athlètes qui ne sont pas encore autorisés SKF ainsi que les formulaires «déclaration de soumission anti-dopage» (à partir de 14 ans) sont à envoyer à:

Swiss Karate Federation
Secrétariat central: c/o Marianne Furrer, Luzernerstrasse 82, Postfach, 6010 Kriens

Délai d'inscription / délai d'autorisation

Mardi, 23 mai 2017

Inscription des arbitres, des athlètes, des équipes et des coachs Online à www.sportdata.org.

Les inscriptions tardives ne pourront pas être prises en compte.

En cas d'inscription incorrecte une pénalité de Fr. 100.- devra être acquittée. Si ces frais de pénalités sont réglés et l'inscription complétée à temps (jusqu'à 1 jour avant le tirage au sort), l'autorisation au tournoi est possible.

Tirage au sort

Lundi, 29 mai 2017.

Lieu: Fédération Suisse de Karaté, 6010 Kriens

Frais de participation

CHF 25.- Enfants
CHF 30.- Cadets et Juniors
CHF 35.- Elite
CHF 50.- Equipes

Les frais de participation sont à verser dans le délai fixé d'inscription au Karate Kai Berne:

Paielement pour: Berner Kantonalbank AG, 3001 Berne

IBAN: CH89 0079 0042 7831 8908 0, en faveur de: Karate Kai Berne

Anti-Dopage

Selon la directive de Swiss Olympic chaque athlète des catégories Cadets, Juniors et Elite signe une déclaration de soumission. Pour les mineurs (moins de 18 ans), le représentant juridique doit également signer. Ces formulaires doivent être renvoyés au secrétariat central SKF.

L'athlète signataire de ce document renonce à toute forme de dopage. En cas d'infraction en rapport avec le dopage, l'athlète accepte la sanction qui lui est infligée conformément aux Statuts et aux dispositions de Swiss Olympic (www.swissolympic.ch). Il déclare les connaître. Il reconnaît la compétence exclusive de l'autorité disciplinaire de Swiss Olympic comme autorité de première instance dans le jugement de fautes en relation avec le dopage et il accepte expressément de reconnaître son droit de prononcer un jugement.

Les décisions de l'autorité disciplinaire peuvent, par la suite, être portées devant le TAS (Tribunal arbitral du sport). Celui-ci statue de façon définitive. L'athlète se soumet également à la compétence exclusive du TAS en tant qu'autorité de recours dans le sens d'un tribunal d'arbitrage indépendant, ceci à l'exclusion des tribunaux civils. Il s'agit, en l'occurrence, d'appliquer les dispositions du «Code de l'arbitrage en matière de sport».

L'alcool et les cannabinoïdes (par ex. le marijuana, le haschisch) sont considérés comme dopage!
Vous trouverez les directives et les listes des méthodes et des substances défendues, ainsi que des médicaments autorisés sur le site internet www.antidoping.ch/fr/.

Banque de données sur les médicaments www.antidoping.ch/fr/
Application gratuite dans l'iTunes-Store <https://itunes.apple.com/us/app/antidoping-switzerland/id447592904>

La possibilité de vérifier si un médicament autorisé en Suisse contient des substances interdites ou non.



CATEGORIE KUMITÉ INDIVIDUEL IPPON SHOBU

Attention : c'est l'année qui fait foi !

Chaque vainqueur est tenu de s'annoncer immédiatement à la table du responsable de son tatami.

Catégories	Désignation	Grade minimum	Poids	Age	Année
U 14	Filles	Ceinture bleue (5e Kyu)	* Open	12-13	2005 – 2004
	Garçons	Ceinture bleue (5e Kyu)	* Open	12-13	2005 – 2004
U 16	Cadets Filles	Ceinture bleue (5e Kyu)	Open	14-15	2003 – 2002
	Cadets Garçons	Ceinture bleue (5e Kyu)	Open	14-15	2003 – 2002
U 18	Cadets Dames	Ceinture bleue (5e Kyu)	Open	16-17	2001 – 2000
	Cadets Hommes	Ceinture bleue (5e Kyu)	Open	16-17	2001 – 2000
U 21	Junior Dames	Ceinture bleue (5e Kyu)	Open	18-20	1999 – 1997
	Junior Hommes	Ceinture bleue (5e Kyu)	Open	18-20	1999 – 1997
18+	Elite Dames	Ceinture bleue (5e Kyu)	Open	dès 18	dès 1999
	Elite Hommes	Ceinture bleue (5e Kyu)	Open	dès 18	dès 1999

Toutes les catégories sont Open, pas de catégories de poids.

* Exemption U14: Si nécessaire, des catégories de poids seront formées. Veuillez indiquer **le poids exact** de l'enfant lors de l'inscription !

Catégories Individuelles avec double participation

U21 peuvent participer également dans la catégorie Kumité Elite (18+) à des fins d'encouragement.

CATEGORIE KUMITÉ EQUIPE IPPON SHOBU

Attention : c'est l'année qui fait foi !

Chaque vainqueur est tenu de s'annoncer immédiatement à la table du responsable de son tatami.

Catégories	Désignation	Grade minimum	Poids	Age	Année	Participant/e externe
Kumité Equipe U16	Cadets Filles	Ceinture bleue (5e Kyu)	Open	14-15	2003 – 2002	1
Kumité Equipe U16	Cadets Garçons	Ceinture bleue (5e Kyu)	Open	14-15	2003 – 2002	1
Kumité Equipe U18	Cadets Dames	Ceinture bleue (5e Kyu)	Open	16-17	2001 – 2000	1
Kumité Equipe U18	Cadets Hommes	Ceinture bleue (5e Kyu)	Open	16-17	2001 – 2000	1
Kumité Equipe U20	Junior Dames	Ceinture bleue (5e Kyu)	Open	18-19	1999 – 1998	1
Kumité Equipe U20	Junior Hommes	Ceinture bleue (5e Kyu)	Open	18-19	1999 – 1998	1
Kumité Equipe 18+	Elite Dames	Ceinture bleue (5e Kyu)	Open	dès 18	dès 1999	1
Kumité Equipe 18+	Elite Homme	Ceinture bleue (5e Kyu)	Open	dès 18	dès 1999	1

Une équipe se compose de 3 compétitrices et 1 remplaçante, respectivement 3 compétiteurs et 1 remplaçant.

Chaque équipe doit être complète au début (1^{er} tour) du match; le déroulement des 3 combats est obligatoire à chaque rencontre.

2 combattant/es au minimum doivent être du même dojo (l'équipe participe pour ce dojo).

Le nombre des équipes par clubs est illimité.



Zentrale Dienste
Luzernerstrasse 82 / Postfach 1623 • CH-6010 Kriens
Tel. G. +41 41 449 60 82 • Fax +41 41 440 69 84

skf@karate.ch • www.karate.ch



Member of European and
World Karate Federation

Durée de combat

- 1½ minutes effectives pour enfants U14
- 2 minutes effectives pour dames et hommes
- 3 minutes effectives en finale Individuel Elite Dames / Elite Hommes
- 1 minute effective en cas de prolongations (toutes catégories)

Système de points

Système Ippon Shobu

Sanbon Shobu en finale 18+ Elite Individuel (best of 3).

Système de combat Kunité Individuel

Système de repêchage Montréal; en cas d'égalité:

1. Sakidori Ippon (Encho-Sen), prolongations
2. Hantei (décision des arbitres).

Système de combat Kunité Equipe

Système de repêchage Montréal; critères de décision:

1. Nombre de victoires
2. Nombre de Ippon / Awasete Ippon (2 Waazari)
3. Nombre Ippon direct
4. Combat de barrage par un membre de l'équipe (règles identiques au combat individuel).

Règlement

Selon règlement ESKA Ippon Shobu et du règlement sportif FSK (www.karate.ch).

Assurance

Les participants ont la responsabilité de se munir d'une couverture d'assurance adéquate. L'organisateur, ainsi que la FSK, ne peuvent être tenus en aucun cas pour responsables. Par leur inscription, les participants et le responsable de Dojo attestent qu'ils sont en bonne santé, physiquement et psychologiquement et aptes au sport, et qu'ils peuvent participer sans problème au tournoi.

Coach

Seuls les accompagnateurs avec une carte de coach officiel FSK valable ont le droit de prendre place à l'endroit qui leur est réservé. D'autres accompagnateurs ne sont pas autorisés dans la salle.

Tenue: **Karate-Gi ou revêtement de sport** (T-Shirt possible, pas de cap, pas de sac à dos).

Un coach est autorisé pour 5 karatékas, avec un maximum de 4 coachs (un coach par tatami) par Dojo. La carte de coach est uniquement valable avec la carte additionnelle portant nom, adresse et photo du coach.

Equipement

- Karaté-Gi (propre, sans motif)
- 1 sigle du club est autorisé sur le côté gauche de la poitrine
- Pas d'objets métalliques, sans liens, ornements etc.
- Les bandages, attelles, appuis métallisés, et les appareils dentaires doivent être approuvés par le médecin du tournoi et la Commission Nationale d'Arbitrage (CNA). L'athlète prend en charge la pleine responsabilité s'il/elle porte un appareil dentaire.
- Pas de lunettes. Des lentilles de contact souple peuvent être portées sous la responsabilité de chacun.
- Ceintures rouge et blanche





Zentrale Dienste
Luzernerstrasse 82 / Postfach 1623 • CH-6010 Kriens
Tel. G. +41 41 449 60 82 • Fax +41 41 440 69 84

skf@karate.ch • www.karate.ch



Member of European and
World Karate Federation

Équipement de protection selon règlement ESKA article 8.8

1. Protège-poings officiel ESKA (FSK) obligatoire
2. Protège-dents obligatoires
3. Coquille pour les hommes autorisés
4. Protège-poitrine pour des dames autorisés

Protège-poings officiel ESKA : Budo Nord

Protège-poings homologué FSK : Protège-poings Hiku/Budosport Berne, protège-poings Typ Budo/Budo-K

Autres équipements de protection ne sont pas autorisés.

Responsable d'arbitrage

Commission Nationale d'Arbitrage FSK (CNA) : T. Mini, J. Luna, P. Lüthold, P. Baeriswyl, B. Isenegger, D. Brunner, M. Milovanovic, M. Bisaro, M. Flach, B. Süess.

Sanctions

Les karatékas, qui ont été exclus des sections de la FSK en raison d'un comportement fortement antisportif, ne peuvent pas participer aux manifestations de la FSK pendant la durée de leur interdiction. Les noms des sportifs interdits sont à transmettre au Comité Central FSK. En cas de récidive, il peut s'ensuivre l'exclusion de la FSK.

Les athlètes et les accompagnateurs, qui reçoivent lors d'une manifestation officielle FSK un Shikkaku – qui est confirmé dans les 7 jours par le président de la Commission Nationale d'Arbitrage CNA –, sont automatiquement exclus pour une année de tous les tournois au sein de la FSK. En cas de récidive, le Comité Central peut décider – après discussion avec la Commission Nationale d'Arbitrage CNA – une suspension de plusieurs années ou une exclusion de la FSK.

L'organisateur (président du comité d'organisation) peut exclure des athlètes, des coaches, des accompagnateurs et des spectateurs de la salle, si ceux-ci ne s'en tiennent pas aux instructions du comité d'organisation ou des services de sécurité. En cas d'infraction lourde, la suspension peut – si elle est confirmée dans 7 jours par le président central et/ou son représentant – être exprimée pour une année pour tous les tournois au sein de la FSK. En cas de récidive, le comité central décide d'une suspension de plusieurs années ou d'une exclusion de la FSK.

En cas de menaces et/ou de violences à l'égard des arbitres ou de personnes officielles, la FSK se réserve le droit de prendre des mesures pénales.

Le comité central peut exclure des tournois FSK pour une période déterminée ou indéterminée des athlètes, des coaches et des personnes présentes dans la salle de sport pour tout incident verbal ou physique portant atteinte à l'esprit sportif et non sanctionné. Seules les descriptions écrites des faits (enregistrement filmé admis) avec déclarations de témoins seront prises en considération en tant que témoignages pour la procédure de sanction. Tous les documents doivent être parvenus au plus tard sept jours après l'événement sportif au président central par courrier recommandé. Avant chaque sanction, une audience légale est garantie par obligation. De même pour l'audition de témoins à décharge.

Protestation

Les protestations écrites et fondées doivent être présentées à la Commission Nationale d'Arbitrage CNA. En même temps, une caution de Fr. 200.-- doit être déposée. Si la protestation est acceptée, le montant sera remboursé.





Zentrale Dienste
Luzernerstrasse 82 / Postfach 1623 • CH-6010 Kriens
Tel. G. +41 41 449 60 82 • Fax +41 41 440 69 84

skf@karate.ch • www.karate.ch



Member of European and
World Karate Federation

Système de points pénalité

Des techniques avec contact ou sans contrôle sont notées avec des points de pénalité (Hansoku –8 points, Chui –3 points). Par l'obtention de 11 points de pénalité (catégorie 1), le compétiteur se verra retiré des catégories Kumité. Les contrôles sont effectués au moyen du protocole d'accident et sont surveillés par le chef du Tatami. Les points de pénalité sont attribués de la manière suivante: Les athlètes qui gagnent deux fois par Hansoku (lors de techniques avec contact ou sans contrôle causant une blessure) seront retirés des catégories Kumité.

Remise des médailles

Lorsqu'un vainqueur ne peut pas prendre part à la remise des médailles, lui-même, ou le coach, doit demander une autorisation auprès de la Commission Nationale d'Arbitrage CNA. Celle-ci décidera si les motifs invoqués sont suffisants. Une tenue correcte (Karaté-Gi ou survêtement de sport) est exigée lors de la remise des médailles. En cas de non-respect le classement est retiré et le Comité Central FSK prononce une sanction à l'encontre de l'athlète fautif. En cas de récidive, l'athlète sera suspendu pour le prochain tournoi de la Swiss Karate League.

Photographes

Les photographes ont besoin d'une autorisation officielle de la FSK (pour le domaine des tatamis). Ils ne doivent pas gêner la compétition (organisateurs, coaches, fonctionnaires, athlètes).

Annexes

Formulaire déclaration de soumission antidopage, plan de la ville.

Horaire (sous réserve de modification)

08:45 Arrivée des arbitres
09:00 – 10:45 Cours d'arbitrage Ippon Shobu et briefing coaches
10:00 Ouverture de la salle
11:00 Début de la compétition
17:00 Finales et remise des médailles
18:00 Fin de la manifestation

Sous réserve de modifications. Toutes les informations, règlement sportif FSK et horaire détaillé sur www.sportdata.org et www.karate.ch

